



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 27 septembre 2023 à 19h00 /
2023ko irailaren 27ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
21 septembre 2023 / 2023ko irailaren 21ea	27	17

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Pierre LAVIGNE, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Ann SIMON (i)
Philippe CELAYA (k) à Marc GRACY (ri)
Murielle ARREGUI (k) à Anita LACARRA (ri)
Antoine COGNAUD (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
Thomas OYARZUN (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Xalbat GARAT (ek) à Francis DOMANGÉ (ri)
Marie Pierre CLAVENAD (ek) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2023-70 Convention utilisation piscine municipale par les communes de Saint Jean de Luz et Hendaye / Herriko igerilekua Hendaia eta Donibane Lohizune hiriek erabiltzeko hitzarmena

La Commune de Saint-Jean-de-Luz engage des travaux de réhabilitation de sa piscine sports-loisirs pour une durée de 4 mois, de septembre à décembre 2023.

En lien direct avec les principales associations utilisatrices de l'équipement ainsi qu'avec le conseiller pédagogique de circonscription, elle a souhaité trouver des solutions de repli pour permettre la poursuite des activités associatives ainsi que l'apprentissage de la nage.

Différentes communes ont été sondées en lien également avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Un partenariat est envisageable avec Ascaïn qui dispose d'un équipement aquatique de plein air, mais non chauffé. Afin de permettre au public scolaire du territoire ainsi qu'aux associations luziennes de poursuivre leurs activités, des travaux sont nécessaires dans notre piscine pour assurer une pratique dans des conditions maximales à savoir, l'installation de l'éclairage extérieur, d'une pompe à chaleur et la fourniture d'une bâche.

La Commune d'Hendaye est également intéressée par cette relocalisation d'activités pour ses scolaires et ses associations jusqu'au dernier trimestre 2025 dans le cadre de son projet de reconstruction de piscine.

Ainsi, les Communes de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye se sont mises d'accord pour le versement d'une subvention d'équipement globale pour un montant total de 48 807,00 € correspondant au cout des travaux résiduel après récupération du FCTVA, ventilée comme suit :

- Part Commune de Saint-Jean-de-Luz : 36 605,00 €
- Part Commune d'Hendaye : 12 202,00 €

Un projet de convention joint à la délibération détaille les modalités techniques de la mise à disposition de la piscine d'Ascaïn aux Communes de St-Jean-de-Luz et Hendaye ainsi que les modalités financières.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le montant des travaux d'équipement de la piscine municipale d'Ascain pour un montant total de 58 384,74 € TTC et d'approuver l'attribution de subventions d'investissement par les Communes de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye s'élevant respectivement à 36 605 € et à 12 202 € ;

APPROUVE le projet de convention joint en annexe ;

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiazaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

